



GRILLE D'ANALYSE DES PROJETS FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 2 DE LA MRCT

Volet - Municipalité & Organisme - 2024

Titre du projet : _____

1) Admissibilité du projet (20 points)

Critères	Pointage (0 à 5)
Le projet est présenté de manière structurée et détaillée	
Le projet est viable et réalisable (temps, argent et ressources)	
La subvention du FRR ne remplace pas d'autres sources de financement existantes	
Le promoteur du projet démontre sa participation financière au projet	

2) L'aspect structurant du projet (60 points)

Critères	Pointage (0 à 10)
Le projet est axé sur la qualité de vie et répond à une ou des préoccupations territoriales identifiées par la MRCT pour l'année en cours.	
Le projet démontre un appui du milieu	
Le projet est en lien avec les différentes politiques existantes sur le territoire de la MRCT (Planification stratégique du Témiscamingue, Amie des aînés, politique familiale, plan d'action municipal, plan d'aménagement et d'urbanisme)	
Le projet se réalise en concertation avec différents partenaires	
Les retombées s'effectuent sur plus d'une municipalité	
Le projet émet de nouvelles pistes de solutions créatives et novatrices pour répondre aux besoins exprimés par les communautés	

3) Impact pour la vitalisation du milieu

(60 points)

Critères	Pointage (0 à 10)
Le projet suscite la participation et l'engagement citoyen	
Le projet assure ou augmente la disponibilité des services à la population	
Le projet accentue le sentiment d'appartenance des citoyens	
Le projet améliore les conditions d'accueil et le bien-être des populations existantes et des nouveaux résidents	
Le projet favorise l'attraction ou le maintien de la population sur le territoire	
Le projet prévoit des retombées positives à moyen (3 ans) et long terme (5 ans)	

4) La faisabilité du projet

(20 points)

Critères	Pointage (0 à 5)
L'échéance est réaliste	
L'objectif est réaliste	
La pérennité du projet est démontrée	
La demande financière est raisonnable par rapport au coût total du projet et selon la contribution du promoteur (en argent et en services)	

5) Intangible

(0 à 10 points)

Le projet présente un ou des éléments à prendre en compte pouvant justifier l'octroi de points bonis.	
--	--

TOTAL

/170

Note minimale : 102 points (60 %)

Notes :